



*Secrétariat général*

**ATTESTATION**

(Article L.215-115 du Code de commerce)

Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 3 119 430 € (trois-millions-cent-dix-neuf-mille quatre-cent-trente euros).

À Suresnes, le 21 mars 2025

Eric de Poncins  
Président du Directoire

Signé par :  
  
12135CB438DF4C6...